



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

Avis public d'élection

Municipalité de Sainte-Angèle-De-Mérici

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Alain Thibault, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Jours	Matin	Après-midi	Soir
20 septembre 2021	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30	De 18h00 à 20h00
21 septembre 2021	FERMÉ	De 13h00 à 16h30	
22 septembre 2021	De 8h30 à 12h00	FERMÉ	
23 septembre 2021	FERMÉ	De 13h00 à 16h30	
24 septembre 2021	De 8h30 à 12h00	FERMÉ	
27 septembre 2021	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30	De 18h00 à 20h00
28 septembre 2021	FERMÉ	De 13h00 à 16h30	
29 septembre 2021	De 8h30 à 12h00	FERMÉ	
30 septembre 2021	FERMÉ	De 13h00 à 16h30	
1 ^{er} octobre 2021	De 8h30	16h30	En continue

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 8 :30 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5) ;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Anne Harvey
6. L'adjointe suivant ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature : Anne Harvey
7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe,) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 23, rue de la Fabrique, Saint-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418-775-7733 poste 2325

Adjointe

Adresse : 23, rue de la Fabrique, Saint-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418-775-7733 poste 2326

Signature

Donné à Sainte-Angèle-de-Mérici le 14 septembre 2021



Alain Thibault

Président d'élection